

A traiter conformément à l'art. 114 al 2 Constitution
Art 129 Loi sur le Grand Conseil → renvoi directement
à une commission
Initiative législative

Mettre hors la loi le dumping social et salarial pour les entreprises sous-traitantes dans l'adjudication des marchés publics !

La Loi vaudoises sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 se révèle parfois inefficace pour combattre un certain nombre de formes de dumping social et salarial pratiqué par les entreprises soumissionnaires. C'est le cas, en particulier, lorsque celles-ci sous-traitent à des entreprises une partie de leur mandat. Rappelons que la LMP-VD s'applique aux marchés de la construction, de fournitures et de service. Une révision de la loi fédérale sur les marchés publics est pendante. La consultation sur l'avant-projet de loi est en cours. En février 2009, les citoyennes et citoyens de ce pays se prononceront sur l'extension des Accords bilatéraux avec l'Union européenne. Il est particulièrement important de tout mettre en œuvre pour qu'un cadre législatif strict rende le plus difficile possible toute forme de dumping salarial ou social. Les motionnaires sous-signé-e-s demandent que les modifications suivantes de la LMP-VD soient rapidement introduites (*en italique et en gras, les modifications proposées*) :

Art. 6 Principes généraux

al.1 Lors de la passation de marchés, les principes suivants doivent être respectés :

let. a à d. inchangée

let.e respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail (*respect des conventions collectives, étendues ou non, dans la branche, ou des conditions de travail usuelles du lieu et de la branche*) ;

let.f égalité de traitement entre hommes et femmes (inchangé)

let. fbis à h. inchangé

Art 7b Recours à la sous-traitance

al.1 *Le soumissionnaire doit renseigner l'adjudicateur sur le type de travaux et leur volume confiés à toute entreprise sous-traitante ou participant à la réalisation du mandat, ainsi que sur le nom et le siège social de cette entreprise.*

al.2 *Le soumissionnaire garantit contractuellement à l'adjudicateur que toute entreprise sous-traitante ou participant à la réalisation du mandat respecte les exigences définies à l'article 6 de la loi, en particulier à ses lettres e. et f.*

al.3 *L'adjudicateur contrôle le respect des exigences fixées à l'article 6 lettre e. et lettre f. de la loi. Il peut déléguer ces contrôles à un tiers.*

Art. 14a Sanctions

al.1 Les violations, intentionnelles ou par négligence, des règles régissant les marchés publics par un soumissionnaire *ou par un sous-traitant ou par une entreprise participant à la réalisation du mandat pendant...* (inchangé)

al.2 Le Département des infrastructures, sur dénonciation, peut prononcer une amende allant jusqu'à 10% du prix final de l'offre *à l'encontre d'un soumissionnaire ou/et d'une entreprise sous-traitante ou participant à la réalisation du mandat*, et/ou l'exclusion de tout nouveau marché pour une durée de cinq ans et l'exclusion de la liste permanente des soumissionnaires qualifiés.

al. 3 (inchangé)

al.4 *Le soumissionnaire ainsi que toute entreprise sous-traitante ou participant à la réalisation du mandat sont solidairement responsables en cas de non respect de l'article 6 lettre e. et lettre f. de la loi.*

Le 28 octobre 2008

Jean-Michel Dolivo, AGT (POP – solidaritéS)

art 114 al 2
Constitution vaudoise

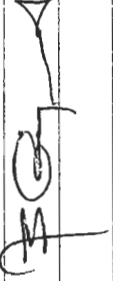


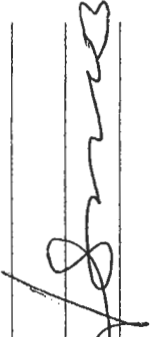
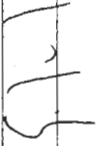
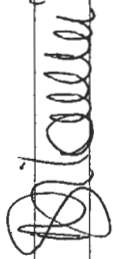



sohaiter développer
renvoi à commission
puis procédure 13366

08-101-014
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 28 OCT. 2008
Scanné le 29 OCT. 2008
Canton de Vaud

Liste des députés signataires – état au 8 janvier 2008

Abbet Raphaël	Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chatelain André	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Edna	Epars Olivier
Aubert Josiane	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Ciot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric

Liste des députés signataires – état au 8 janvier 2008

Guignard Jean 	Mercier Pierre-Alain	Rod Armand
Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Miéville Michel	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane 	Monod Alain	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane 	Schwaab Jean-Christophe 
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwab Claude
Junod Grégoire 	Pache Rémy	Silauri Alessandra 
Kaelin Pierre	Payot François	Sordet Jean-Marc
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Streit Christian
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Kohli Dominique	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Labouchère Catherine	Peters Lise 	Uffer Filip
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Volet Pierre 
Manzini Pascale	Randin Philippe	Walthier Marc
Marendaz André	Rapaz Pierre-Yves	Walthier Eric
Martinet Philippe	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mattenberger Nicolas 	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mayor Olivier	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Maystre Tinetta	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Melly Serge	Rochat Pierre	Zwahlen Pierre

Rochat Nicolas 